

AVIS DE COURSE

CRITERIUM DEPARTEMENTAL DU FINISTERE 28 AVRIL 2019 LOCQUIREC AO : ECOLE DE VOILE DE LOCQUIREC GRADE 5B

La mention «[DP]» dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), y compris l'annexe B pour les Windsurfs.
- 1.3 les règlements fédéraux comprenant le règlement sportif du CDV 29.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Pas de publicité imposée par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 les bateaux des classes, Optimist, Windsurf Bic 293 et les Raceboard,
- 3.1.2 les dériveurs disposant d'un rating FFV, éligibles à la jauge intersérie dériveur.
- 3.1.3 les catamarans disposant d'un rating FFV, éligibles à la jauge intersérie catamaran.

3.2 Les bateaux admissibles s'inscriront à l'accueil de l'école de voile de Locquirec.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10 €
Double	20 €
Location de catamaran	25 € et caution de 200 €

Les clubs qui souhaitent bénéficier de la location d'un catamaran doivent effectuer une réservation par mail auprès du club : evl3@wanadoo.fr au plus tard le 19 avril 2019.

Une caution de 200 Euros est demandée pour couvrir les éventuelles dégradations. Elle est rendue en fin de régata sous réserve de l'absence de dégâts.

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscription le dimanche 28 avril 2019 de 9 à 10 heures 30.
- 5.2 Premier signal d'avertissement à 11 heures pour toutes les classes.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une (1) course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de trois (3) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand trois (3) courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement sportif du Comité Départemental de Voile du Finistère.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ev13@wanadoo.fr – 02 98 67 44 57

Marées :

PM14h21 coefficient 32

ANNEXE ZONE DE COURSE

